Pourquoi faut-il refuser RUBIK ?

1° Ces accords sont très discutables, juridiquement

Rubik n'est pas un accord, c'est une concession qui nous a été extorquée par la menace, le chantage et la contrainte, sans volonté de contrepartie et donc sans garantie. Or, en droit, **tout acte signé sous la contrainte est nul et non avenu ?** De plus, la majorité des décisions prises le sont en violation flagrante de la Constitution.

2° Atteinte à notre souveraineté nationale

La Suisse n'est pas un pays sujet. Elle n'a pas à subir le Diktat de ses voisins. Elle n'est aux ordres de personne, elle n'est le laquais de personne, elle n'a pas à jouer les percepteurs pour des états-tiers. Toute menace, intimidation et pression à l'encontre de notre pays ou ses entreprises financières doivent être clairement considérées comme un casus belli et combattues avec toute la fermeté et les mesures qui s'imposent. Le cas de la Banque Wegelin, s'inscrit dans ce chapitre.

3° Atteinte à notre intégrité territoriale

Admettre la présence de fonctionnaires étrangers sur notre sol, pour des opérations de contrôle, s'apparente à s'immiscer dans la sphère privée des gens. Cela n'est pas tolérable.
Il conviendra de traiter ces émissaires étrangers comme des espions militaires, les arrêter et les juger. Au moins, eux auront droit à un procès impartial.

4° Atteinte à notre indépendance

La Suisse est indépendante, sa Constitution la protège dans son article 2,1 et demande à la Confédération, dans son art. 54.2, de la préserver ; elle a aussi ses spécificités qui sont ancrées dans nos racines et sont inscrites dans notre Constitution. Elles sont notre fierté, quelque soit notre Canton, quelques soient notre parti, quelque soit notre religion, quelques soient nos convictions.
En tant que pays indépendant et souverain, la Suisse doit pouvoir appliquer, sur son territoire, ses lois nationales qui doivent primer les lois internationales qui lui sont contraires. Notre Constitution protège la liberté et les droits du peuple (art. 2) et précise que l'activité de l'Etat doit répondre à un intérêt public (art. 5.2).
C'est l'abandon de nos lois nationales qui conduisent nos banques, paniquées, à faire maintenant n'importe quoi pour sauver leur peau, y compris, l'impensable : donner en pâture le nom de ses employés, en mettant en danger leur famille!

5° Atteinte à la volonté du peuple souverain

Le peuple suisse a été consulté sur sa volonté d'adhérer à l'Union européenne. Il a clairement rejeté cette option et décidé de rester suisse, indépendant et neutre.
La volonté de nos instances politiques de nous européaniser juridiquement de force ou de se plier aux desideratas individuels des pays européens constitue une annexion de facto et une violation gravissime de leur mandat et de la Constitution à laquelle ils ont prêté serment.
Dans le cas de violations caractérisées et systématiques, on parle de démocratie de façade ou de pacotille; osons le terme de dictature, tant les actions du Conseil fédéral vont à l'encontre de la volonté du peuple suisse. Les auteurs qui s'en rendent coupable doivent démissionner ou être destitué, leur immunité parlementaire doit être levée et des poursuites doivent être engagées contre eux.

6° Absence de réciprocité

De grands sacrifices ont déjà été consentis pour satisfaire fiscalement nos voisins, l'impôt européen à la source étant une grande avancée puisqu'elle permettait déjà de ponctionner aux clients étrangers, qu'ils soient déclarés ou non, ce n'est pas notre problème, un impôt forfaitaire à la source de 35% sur les intérêts. Or qu'avons-nous reçu en retour. Prenons le cas de l'Allemagne : avec Schengen les ressortissants allemands peuvent venir sans problème s'établir chez nous pour y tenir une activité commerciale alors que malgré tout ce que nous avons consentis, le marché allemand nous est refusé. Attendons, avant d'aller plus loin, que tous nos "partenaires" adaptent leur règlementation aussi loin que nous l'avons fait. Dans l'intervalle, nous n'avons d'autres obligations que nous mettre à leur niveau.

7° Atteinte à l'image de notre pays

La Suisse, pays neutre, pays politiquement stable et démocratique, pays soucieux de sa Constitution, pays où l'on peut vivre en toute sécurité, pays protecteur convaincu de la sphère privée. Que reste-il aujourd'hui de cette image dont on était si fier ?
Nos autorités, soucieuses de montrer de nous une image flatteuse à leurs « amis étrangers », par ailleurs ouvertement en guerre économique contre nous, basculent dans l'intolérable, dans l'inqualifiable. C'est maintenant à une image de Suisse *pays soumis* (qui baisse ses culottes avant de négocier – négocier veut dire donner pour recevoir en retour, on attend toujours !), de Suisse *pays collaborateur* qui use sans compter de la délation (ce ne sont pas moins de 10'000 noms d'employés de banques qui ont déjà été livrés en 2012, sans état d'âme, à l'arbitraire étranger, de Suisse *pays fasciste* puisque la nouvelle stratégie de l'argent propre permet de venir confisquer impunément près de 40 à 70% des avoirs des clients, à qui la nouvelle doctrine impose de se dénoncer au simple motif qu'il n'y a pas d'autre alternative.

Vous voulez des preuves ? Notez au passage les dates des articles, ça s'accélère :

Julius Baer aurait transmis le nom de 2500 employés aux Etats-Unis

Le Temps 29 juin 2012

Après UBS, Crédit Suisse et HSBC 1100. Selon Me Hornung qui a écrit une lettre à Madame Evelyne Widmer-Schlumpf, les 11 banques sous enquêtes aux Etats-Unis leur auraient livré 10'000 noms d'employés mais aussi des documents et courriers électroniques ainsi que des listes de téléphones effectués depuis la banque aux Etats-Unis… Les autorités pourraient avoir accès à des noms de clients américains qui devraient être protégés par le secret bancaire.

L'inquiétude des employés trahis par leur banque

> **Fisc** Le Conseil fédéral a autorisé dix banques à livrer des noms aux Etats-Unis

> Berne espère toujours un accord global

Sébastien Dubas

Au bout du fil, une voix se chargeait de leur annoncer si leur nom figurait sur la liste noire

Le Temps 28 avril 2012

La porte-parole du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIFI) affirme que la Confédération n'a jamais donné aux banques l'autorisation de divulguer des données de clients, mais seulement des données de collaborateurs !? Chacun appréciera la nuance, sachant qu'un employé, seul, pas formé à se défendre contre genre de pression personnelle, sans protection, est encore plus vulnérable que la banque qui, elle, balance sans état d'âme pour se sauver. Tout cela parce que le Conseil fédéral ne s'appuie plus sur les lois de ce pays ! La banque, toujours une affaire de confiance ?

8° Atteinte à l'intégrité physique des personnes

Les employés de banque dénoncés, que l'on n'a, au demeurant, pas jugé bon d'informer, courent le risque d'être arrêtés à tout moment lors de leur déplacement à l'étranger, que ce soit en voyage d'affaires ou lors de vacances en famille. Par le biais des accords d'extradition par exemple entre les Etats-Unis et l'Angleterre, vous faites vos courses à Londres et vous vous retrouvez dans une prison aux Etats-Unis.

Ces inquiétudes sont bien légitimes puisque, en dehors de tout droit international, on arrête leurs proches et même leurs enfants, qu'on détient et questionne plusieurs heures durant, sans droit de passer un coup de fil ; même en temps de guerre, on n'est pas sensé s'en prendre aux enfants. Oh ! Etats-Unis, démocratie, pays des libertés, nos amis, avec son Président : prix Nobel de la Paix, pays donneur de leçons qu'ils sont loin de suivre.

Les deux ados d'un gestionnaire de fortune genevois interpellés aux Etats-Unis

Par Philippe Rodrik. – **lundi 06.08.2012 - 07h09 – Tribune de Genève**

Les autorités américaines commencent à exploiter des données sur plus de 10'000 employés de banques suisses

Les informations transmises permettront de remonter aux clients ou à de simples particuliers, amis, famille ou connaissances à qui vous aurez passé un simple coup de fil, et tout à coup la vie de ces gens va basculer. Tout va être prétexte à venir questionner les gens sur des questions parfois très privées, sécurité oblige, n'oubliez pas que vous êtes les nouveaux terroristes ! Quand aux droits fondamentaux, il semble qu'on l'on se couche dessus. Pourtant notre Constitution nous protège de l'arbitraire (art. 9).

> **Droit** Eveline Widmer-Schlumpf explique pourquoi les établissements ont été autorisés à envoyer des données

> Rien de concret n'a été transmis, assure le Conseil fédéral

Eveline Widmer-Schlumpf. «Si la défense de leurs intérêts l'oblige, a dit la ministre des Finances, les banques peuvent transmettre des informations.»

> **Place financière** Les banques n'ont pas le droit de livrer le nom de leurs collaborateurs aux autorités américaines, estiment de nombreux juristes

> De même, le Conseil fédéral n'aurait pas dû donner son feu vert à une telle opération

Le Temps 30 juin 2012 Le Temps 16 juillet 2012

La Constitution garantit que toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent (art. 13.2) ; elle garantit aussi le respect et la protection de la dignité humaine (art. 7) ; et alors ? Je m'appelle Evelyne Widmer-Schlumpf, je suis Présidente de la Confédération et je fais ce que je veux !

9° Atteinte à nos valeurs

Les mesures adoptées doivent respecter les valeurs fondamentales de ce pays, à savoir : respect d'autrui, protection de la sphère privée, égalité de traitement, dignité humaine. Rubik contrevient à tout cela. La Suisse ne sera pas complice de mesures de spoliation à l'encontre de ses clients, suisses ou étrangers, qui n'ont violé aucune loi nationale.
Laisser filtrer une indiscrétion sur un client était hier passible de peines pénales ; aujourd'hui, si on n'est pas un délateur zélé qui livre des listes de données privées, on se retrouve accusé de complicité d'escroquerie et de terrorisme. Qui terrorise qui ? Cette manière de faire, indigne et honteuse, ne fait pas partie de nos valeurs chrétiennes et humanistes.
La Suisse est fière de ses traditions et de ses valeurs qui ont façonné ce pays et ses habitants. Elle entend le rester.

10° Atteinte à notre professionnalisme et nos compétences

La prolifération des lois récentes, toutes axées sur la recherche effrénée de capitaux, sont très dangereuses. Elles ne servent en rien la lutte contre les vrais criminels et n'ont d'autre but que de financer la dette colossale des états, issue de la crise de 2008 et de celle de l'Euro.
Les accords de Schengen ont amené dans la finance des intermédiaires financiers qui du jour au lendemain, sans aucune culture suisse, se sont vu accrédité du "label suisse". On a mélangé les gestionnaires Suisses réputés pour leur bon sens et leur professionnalisme avec des traders primés pour les revenus qu'ils génèrent. Les implications et les dégâts sur le comptes des clients ne sont assurément pas les mêmes.
L'abondance de mesures juridiques et administratives accaparent actuellement toute notre attention et nous empêche d'exercer notre vrai métier, la gestion de portefeuille et détourne notre attention de l'analyse de marchés boursiers, plombés justement par l'incompétence des dirigeants étrangers qui nous harcèlent.

11° Atteinte à l'éthique ou comment éviter les dérives

Rubik c'est le libre cours aux interprétations, comme l'a démontré récemment un employé de la Banque Coutts qui, ayant mal interprété une demande de renseignements a balancé tout un listing de noms de clients à une administration fiscale étrangère.

Trahir ses ressortissants, trahir ses clients, c'est intolérable ; laisser blanc seing aux banques pour la livrer des données à l'étranger, sans s'interroger sur ce que ces pays en feront, sans mettre en place des structures protectrices pour éviter les dérapages, ce n'est pas admissible.

On vit vraiment des heures sombres. On fait « n'importe quoi ». Plus rien n'est tabou.

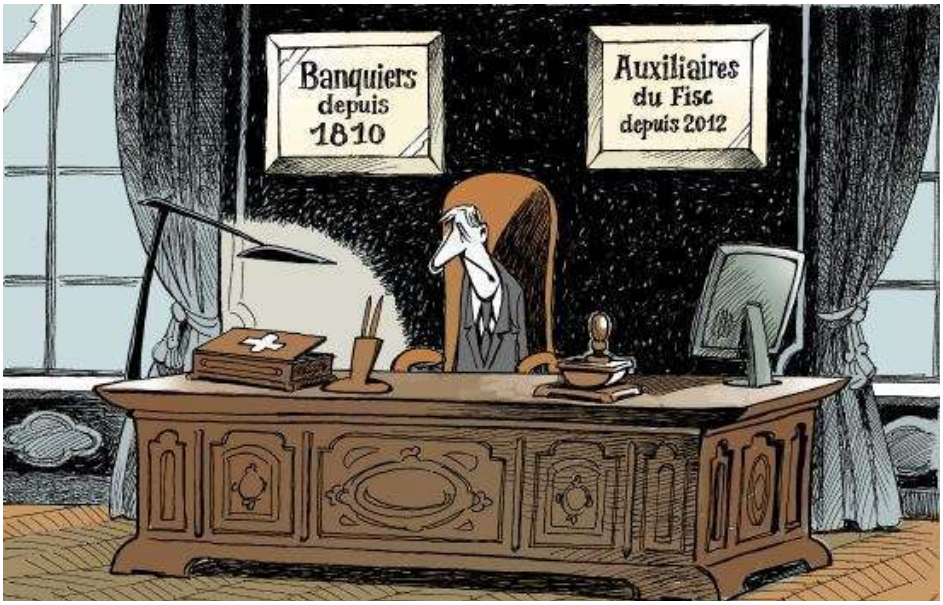

Chapatte (un citoyen vigilant et clairvoyant) – 23.02.2012 – tous droits réservés

12° Atteinte à l'égalité de traitement

Les mesures appliquées actuellement profitent aux gros établissements qui ont déjà des structures à l'étranger et qui dégraissent d'un côté (traduire par licencier en Suisse) pour augmenter leurs effectifs dans d'autres paradis fiscaux. On n'a donc rien solutionné ; et personne n'est dupe sur le véritable objectif visé qui est simplement de profiter de la situation en cherchant l'argent où il est et en se débarrassant au passage d'un concurrent gênant.

Les établissements de moyenne importance s'en sortiront aussi. Certes cela leur coûtera très cher, sûrement quelques années de profits ; il faudra reconstruire la clientèle, se refaire un nom ailleurs et les changements de cap risquent d'être encore nombreux, mais ils ont les ressources pour tenir.

Les petites structures auront beaucoup plus de mal à résister et pourraient disparaître. D'ailleurs, l'heure des fusions ou rachat a déjà sonné, les journaux en rapporte régulièrement les échos.

Quand aux petites structures, les exigences qui leur sont imposées ne sont simplement plus réalisables. Elles sont condamnées à mourir ou à rentrer en clandestinité, ce qui, là, peut être vraiment dangereux.

Pourtant la Constitution garantit la liberté économique (art. 27.1), le libre choix de sa profession, le libre accès à une activité économique lucrative et son libre exercice (art. 27.2), de même qu'elle engage la Confédération à ce que toute personne puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables (art. 41.1d). Mais qui se soucie de ces détails. On changera discrètement les lois a posteriori, grâce à un parlement débordé qui, depuis longtemps, ne voit plus très clairement des enjeux qui le dépassent. C'est ainsi, discrètement, que l'on a changé la Constitution en 1999. Et dire que dans son article 54.2 la Constitution prévoit que la Confédération s'engage à promouvoir la démocratie.

13° Atteinte à l'individu et à ses droits constitutionnels

Que dire de ces entrepreneurs qui se battent quotidiennement pour participer dans la limite de leurs moyens à l'essor de ce pays. Que dire de ces gestionnaires qualifiés et compétents qui prennent quotidiennement des risques calculés, de ces patrons pleins de bon sens et de sagesse qui menaient judicieusement leurs activités dans le respect d'une législation équitable et sensée, jusqu'à ce que des mains malhonnêtes réussissent à la retourner contre eux.
Que dire des clients qu'on se prête à trahir alors qu'ils étaient venus chez nous confiants dans nos institutions, rassurés par une législation qui leur garantissait un certain nombre de droits dont celui de respecter leur sphère privée ? Que dire de ces individus qu'on balance aujourd'hui comme des criminels alors qu'ils n'ont violé aucune de nos lois? Que dire de ces familles que l'on met maintenant en danger ? Que dire de ces retraités qui ne pourront plus compter sur la retraite qu'ils s'étaient préparée, en prévision d'un état incapable de le faire ?
Peuple suisse, soyez assurés qu'après les étrangers, votre tour viendra très vite. Le fisc suisse est en embuscade et commence déjà à réclamer une égalité de traitement
!

«Je propose un Rubik pour les contribuables suisses»

Le Temps 21.05.2012

Questions à

Paolo Bernasconi
Avocat, professeur et ancien procureur

Les conséquences prévisibles pour les intermédiaires financiers, mais aussi pour les contribuables suisses sont importantes. Un groupe de travail interdépartemental est à l'œuvre au sein de l'administration, mais rien n'a encore filtré des orientations prises.
La question était au programme d'une conférence organisée à Genève par Academy & Finance sur le thème «la bataille du secret bancaire». L'avocat genevois Paul Gully-Hart a milité pour une solution de l'intermédiaire financier». En marge de la conférence, l'avocat Paolo Bernasconi a livré ses propositions au Temps.

Le Temps: Sur quoi devraient déboucher les conclusions du groupe de travail?
Paolo Bernasconi: On l'ignore pour le moment, mais on peut présumer qu'il travaille sur la base de la loi fédérale sur les impôts directs et de la loi d'harmonisation fiscale. Le plus facile est en effet d'adapter ces directs pour des montants importants, ou par métier. De cette manière, tes cas graves deviennent des crimes, et le produit de ces crimes, de l'argent sale qui tombe sous le coup du blanchiment d'argent.

– Cette solution vous paraît-elle satisfaisante?
– Non. Elle aura pour effet de noyer les autorités sous un flot d'annonces, les intermédiaires financiers ayant l'obligation de communiquer toutes les opérations suspectes. Elle les déclaré n'est pas le produit d'une infraction pénale. Il est en quelque sorte «contraint» par l'omission du contribuable de remplir ses devoirs, mais il peut s'écouler un certain temps entre le moment où l'argent arrive sur un compte et le moment où il devrait être déclaré au fisc. Je ne pense pas que l'on puisse mettre ces comportements sur le même plan.

– Que proposez-vous?
– On peut échapper aux défauts que je souligne en créant une source

14° Affaiblissement de notre place financière et de notre économie

On s'est attelé, de manière très structurée et organisée à démanteler la place financière suisse et son économie. Amaigrir la vache à lait n'est pas très futé, car elle donnera forcément moins de lait. La Suisse a toujours été un contributeur bénévole et généreux, tailler dans ses revenus, c'est aussi prendre le risque de voir ses contributions se réduire : alors adieu aux 55 milliards de dollars promis au FMI, adieu aux avions de chasse (Grippen ou Rafale) achetés pour les besoins de l'OTAN, adieu les perfusions régulières à l'Europe de 1 milliard pour l'élargissement à l'est, 400 millions de plus pour la Bulgarie et la Roumanie, etc… Notre Constitution favorise la prospérité commune (art. 2.2) et prévoit que la Confédération s'attache à préserver la prospérité de la Suisse (art. 54.2). Comment va-t-elle s'y prendre ?

Les accords fiscaux feraient perdre 248 milliards aux banques suisses

> **Capitaux** Selon Boston Consulting, les instituts helvétiques doivent changer de modèle d'affaires

> Des milliers de places de travail sont en jeu

Matthias Naumann: «La rentabilité passe avant le total d'actifs.»

Emmanuel Garessus ZURICH

La place suisse affrontera, comme chacun le sait, le choc de la mise en œuvre des nouveaux accords fiscaux (s'ils sont finalement acceptés par le peuple). Selon le scénario de Matthias Naumann, associé de Boston Consulting Group (BCG), l'impôt libératoire produira une chute de 30% des actifs provenant d'Europe occidentale, à 623 milliards de francs en 2014, a-t-il déclaré lundi lors d'une interview au Temps. Il en résultera une baisse plus que proportionnelle des revenus (–46%, à 5,6 milliards).

Le défi portera sur la mise en œuvre, laquelle devrait être «similaire à un impôt à la source», selon l'expert. Pour l'ensemble de la place suisse, l'équivalent de 15 500 emplois seraient supprimés.

158 emplois supprimés pour une banque moyenne

Pour une banque de taille moyenne, avec 20 milliards de francs d'actifs sous gestion, cela signifie une baisse des actifs gérés de 2,5 milliards de francs, une perte de revenus de 49 millions, une nécessaire baisse des coûts de 39 millions et la suppression de 158 emplois (équivalents plein-temps).

Le consultant n'a pas estimé l'impact de l'échange automatique d'informations, partant de l'idée que ce système ne sera pas imposé à la Suisse.

La place financière helvétique a beau souffrir d'une multitude de pressions, extérieures et intérieures, elle demeure le numéro un des centres offshore et le restera, selon BCG. Les turbulences qui frappent la zone euro et les incertitudes politiques ont un «impact positif». Il est crucial, selon BCG, de revenir à la raison d'être de la place offshore suisse pour évaluer la situation. Or elle repose sur cinq éléments clés, la stabilité politique, économique, la sécurité du droit, l'accès à une place financière professionnelle et la confiance couplée à la discrétion. «Cette année, l'argent afflue en Suisse pour ces cinq éléments et non pour des raisons purement fiscales», selon Matthias Naumann. C'est pourquoi la Suisse restera le leader des centres offshore. Quant à la stratégie de l'argent propre, «ce n'est pas une stratégie, mais une condition à remplir», a-t-il poursuivi.

La Suisse gère 3100 milliards de francs, dont 2000 milliards de fonds transfrontaliers en 2011, hors assurance vie, immobilier et fonds de pension, selon Boston Consulting. La place offshore suisse représente le double des îles Anglo-Normandes ou encore du Royaume-Uni, 4 fois plus que le Luxembourg ou Singapour. En Suisse, 64% des capitaux proviennent de l'étranger. Les fonds viennent surtout de régions en faible croissance, dont la «Vieille Europe» (44%).

La Suisse ne sera pas le pays affichant la plus forte croissance, mais elle restera le numéro un ces prochaines années, selon BCG.

Pour les différentes banques, le défi portera sur le modèle d'affaires et la taille critique par marché. Pour être actif sur un marché offshore européen, il faut disposer de plus de 7 milliards d'actifs par marché pour être profitable, et sur un marché offshore européen de 3 milliards par marché. Il faut donc 30 milliards pour dix marchés matures. «Beaucoup d'instituts pensent qu'une concentration se traduit par une présence plus ou moins forte dans les différents pays, alors qu'il s'agit d'un choix entre la présence ou l'absence», selon Matthias Naumann.

De même, la profonde transformation de la gestion de fortune a provoqué une baisse des coûts au contact du client (–6%) et une hausse des charges liées à l'informatique (+4%) et aux aspects juridiques (+9%). Mais la stratégie a-t-elle changé? «Beaucoup ont l'attitude de l'autruche ou une stratégie du salami (baisse régulière des coûts), mais très peu ont repensé leur modèle», selon BCG: «On a très peu pensé au client et à ses besoins personnels et plutôt prolongé le modèle du passé, même s'il n'est plus adapté.»

Baisse des marges

Par ailleurs, la place financière réfléchit toujours en actifs sous gestion, plutôt qu'en termes de rentabilité. «C'est un problème fondamental, le même que les assurances il y a 15 ans», selon Matthias Naumann.

La marge bénéficiaire diminuera d'ici à 2016 en conséquence à 18 points de base, contre 21 en 2011 et 40 en 2007. Parallèlement, le rapport entre coûts et revenus se détériorera encore, de 79% en 2011 à 80 en 2016.

Au total, la transformation se traduira en trois ans par un déclin de tous les actifs suisses de 19 milliards, à 3060 milliards de francs. Et une baisse de 2,8 milliards des revenus. Pour BCG, ces changements provoqueront un «choc tectonique».

La nécessité pour les grandes banques d'augmenter la part des fonds propres n'a pas d'influence sur la question du modèle offshore, selon BCG. La question porte plutôt sur la diminution des risques. L'art sera de réduire les risques et de diminuer les revenus moins que proportionnellement.

Le Temps du 19 juin 2012

15° Erreur de cible

Aucun des établissements bancaires qui ont causé la crise de 2008, dont nous payons maintenant l'adition, n'a, à ce jour, été condamné, ni même inquiété. Aucun de leurs dirigeants n'a dû rembourser les millions voire les milliards encaissés. Aucune des administrations sensées superviser les marchés financiers et contrôler ses acteurs n'a été remise en cause. Aucun des gouvernements actuels qui agissent de façon totalement anarchique en détruisant des sommes colossales de valeur n'a même remis en cause sa politique débile.

Blanchiment d'argent, crime organisé et terrorisme peuvent attendre, l'urgence c'est de trouver des gogos pour renflouer les caisses. Et aujourd'hui, pour ça il ne reste plus que le citoyen, contribuable à plusieurs titres : impôts standards bien sûr, mais aussi spoliation du capital et plein de taxes annexes qui sont autant d'impôts déguisés.

Lorsqu'il y a une fuite, rien ne sert de continuer à remplir, il faut colmater la brèche. Etonnement, sur ce front-là, il semble n'y avoir personne ! Citoyen, prend garde, on est en train de te dévaliser.

Marc R. Studer – 3 août 2012,
Gestionnaire de fortune, entrepreneur et citoyen ordinaire et … très inquiet